

Taxe additionnelle sur l'I.P.P.

19 juin 2008

De nombreuses communes belges (168 au total) ont voté la taxe additionnelle sur l'I.P.P. pour l'exercice 2007 hors des délais légaux.

A Fleurus, le conseiller communal Salvatore Nicotra a mis à mal la majorité absolue socialiste en proposant, par voie de presse et de tracts, à ses concitoyens de réclamer le remboursement de cette taxe.

Lors d'une intervention de M. Pol Calet, Echevin des Finances de cette commune, M. Nicotra s'est vu répondre que « la commune attendait une loi **rétroactive** afin de sauver les finances communales ».

J'aimerais savoir ce qu'il en est effectivement. Est-ce vrai ?

Donnez-vous raison à l'Echevin ? Avez-vous l'intention d'introduire un projet de loi en ce sens ?